



معهد البحث في السرطان  
Institut de Recherche sur le Cancer

## FICHE TECHNIQUE

### PROGRAMME D'APPUI A LA RECHERCHE

### SUBVENTION DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES EN ONCOLOGIE

## 1. OBJECTIFS DE LA SUBVENTION

Dans le cadre de ses missions de la promotion de la recherche scientifique dans le domaine du cancer, l'IRC a mis en place des dispositifs d'appui et de soutiens spécifiques et innovants. Le programme de subvention des publications scientifiques dans des revues « **Open Access** », vise à soutenir la diffusion des résultats de recherche oncologique marocaine. Ce mode de soutien a comme objectifs de :

- Elargir la visibilité des travaux scientifiques marocains ;
- Augmenter l'impact scientifique des publications marocaines ;
- Assurer la pérennité de la production marocaine ;
- Garantir un accès libre et gratuit aux résultats de la recherche oncologique marocaine.

## 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

### 1. Profil du candidat

La personne désirant à obtenir une subvention pour une publication scientifique doit être impérativement un membre des IRC-Associés.

### 2. Revue scientifique

Pour être admissible à la subvention, la revue doit être :

- Une revue « **Open Access** » ;
- Une revue à comité de lecture ;
- Une revue indexée.

### 3. Article scientifique

Pour être éligible au financement, l'article doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Pertinence et originalité de l'article à l'égard des priorités du « Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) » ;
- Priorités : méta-analyses, articles originaux, revues de littératures... (Case report non éligible) ;
- L'article doit être en oncologie :

### 4. Domaines de recherche ciblés

- Recherche clinique
- Recherche en épidémiologie et en santé publique
- Recherche en biopathologie et recherche biomédicale
- Recherche en sciences humaines, sociales et économiques
- Recherche en nouvelles Technologies, Systèmes d'information et Intelligence artificielle

### **3. MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le montant offert à la subvention est fixé à 18 000 Dhs au maximum.

### **4. SOUMISSION DE LA DEMANDE**

#### **1. Portail de soumission**

Toute de demande de subvention doit être effectué via la plateforme en ligne « [www.irc.ma](http://www.irc.ma) ». Les candidats doivent compléter toutes les rubriques au niveau de la plateforme et joindre les documents requis prévus à cet effet.

#### **2. Documents à joindre**

- CV détaillé ;
- Article

### **5. ÉVALUATION DE LA DEMANDE**

#### **1. Critères d'évaluation**

##### **1. Revues**

- Facteur d'impact ;
- Notoriété de la revue.

##### **2. Article**

Les critères d'évaluation de l'article appréciés par les évaluateurs sur sont les suivants :

- Pertinence et originalité de l'article à l'égard des priorités du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;
- La publication doit répondre à une problématique marocaine ;
- Ambition de la publication au regard de l'état de l'art de la science et au développement des connaissances dans le domaine de l'oncologie.
- Impact de la publication (scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients).

#### **2. Démarche de l'évaluation**

Un comité d'évaluation composé par des experts marocains multidisciplinaires est chargé d'apprécier les demandes soumises dans le cadre de ce dispositif de financement.

Chaque demande est évaluée par au moins deux experts et une réunion plénière est planifiée dès la réception de l'ensemble des évaluations portant sur la même proposition. Cette réunion a comme objectif la prise de décision d'acceptation ou de rejet de la subvention de la publication.

### **3. Notification d'acceptation ou de rejet**

La décision d'octroi ou de rejet de la subvention sont transmises aux candidats dans l'intervalle de deux mois après la soumission en ligne des demandes. La notification des décisions prises seront envoyés aux porteurs des propositions par mail.

### **6. Financement de la publication**

Pour procéder au règlement des frais de publication, le candidat doit envoyer à l'IRC :

- un document attestant l'acceptation de la publication par la revue ;
- une déclaration d'honneur attestant que l'article ne bénéficie pas d'un autre financement.

Une fois les documents demandés sont reçus l'IRC s'engage à régler directement les frais de la publication.

### **7. Engagement du chercheur**

Une fois l'article est accepté pour le financement, le chercheur s'engage à ajouter la mention « Article financé par l'Institut de Recherche sur le Cancer ».